

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/V-01

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION
DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION
OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE**

Centre Hospitalier Intercommunal Castel-Moissac

**Demande de subvention
pour la reconstruction de 55 places d'EHPAD
sur le site de Castelsarrasin**

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac (Unité spécialisée Alzheimer), EHPAD Saint Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne
- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Hôpital Local de Nègrepelisse (unité spécialisée alzheimer), cantons de Molières et de Montpezat de Quercy
- 2009 : EHPAD de Montech, EHPAD d'Escatalens, EHPAD de Beaumont de Lomagne, EHPAD de Caylus
- 2010 : EHPAD de Septfonds, EHPAD ST ORENS à Montauban
- 2011 : EHPAD annexé au Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac
- 2012 : EHPAD de Laguérie.

Au titre du nouveau schéma départemental 2011-2015, les deux opérations suivantes ont également bénéficié de ce type d'aide :

- 2013 : EHPAD de Lauzerte et EHPAD de Verdun sur Garonne.

En application de cette délibération, le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin-Moissac sollicite une subvention départementale de 305 000 € pour la reconstruction de 55 lits de l'EHPAD de Castelsarrasin.

Cette opération est prévue au schéma départemental 2011-2015.

Un accord de principe a été donné conjointement par le Conseil Général et la Direction Régionale de l'ARS, par courrier du 11 décembre 2012, pour la réalisation d'une **première tranche de 55 lits** et pour l'intégration, dans le programme, d'une **deuxième tranche conditionnelle de 40 lits**.

Ce projet ressort à **8 167 246 € T.T.C.** pour la première décomposés comme suit :

- construction + démolition.....	7 417 246,00 €
- mobilier.....	750 000,00 €
TOTAL TTC.....	8 167 246,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant, étant précisé :

- d'une part, qu'une subvention de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) de 460 000 € est acquise,

- d'autre part, que suite à l'intervention de Madame Pinel, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, une subvention exceptionnelle de 500 000 € a été obtenue auprès de Madame la Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie,

- autofinancement.....	908 813,00 €
- vente ancienne MRS.....	450 000,00 €
- subvention du Conseil Général.....	305 000,00 €
- subvention exceptionnelle.....	500 000,00 € (acquis)
- subvention CNSA.....	460 000,00 € (acquis)
- emprunts bancaires.....	5 543 433,00 €
TOTAL TTC.....	8 167 246,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde selon le plan de financement suivant, au Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin-Moissac, une subvention d'un montant de 305 000 € qui sera versée en annuités, pour la reconstruction de 55 lits de l'EHPAD de Castelsarrasin :

- autofinancement.....	908 813,00 €
- vente ancienne MRS.....	450 000,00 €
- subvention du Conseil Général.....	305 000,00 €
- subvention exceptionnelle.....	500 000,00 € (acquis)
- subvention CNSA.....	460 000,00 € (acquis)
- emprunts bancaires.....	5 543 433,00 €
TOTAL TTC.....	8 167 246,00 €

- Précise que les crédits correspondants soit 305 000 € seront imputés à l'article 204178284 sous-fonction 53 du budget départemental ;
- Précise également que cette opération, prévue au schéma départemental 2011-2015 comporte une deuxième tranche conditionnelle de 40 lits.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,